VOLUME 20, NUMÉRO 6 NOVEMBRE — DÉCEMBRE 2013

20e anniversaire

CLIMAPRESSE

LE PAVILLON MCINTYRE : HAUSSE DES BESOINS ET BAISSE DES COÛTS

LE GALA DES PRIX RECONNAISSANCE 2013

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

UNE PUBLICATION DE LA CETAF

PP : 40027682

solution de remplacement pour le R22

réfrigérant Performax™ LT de Honeywell Genetron® (R407F)

Entrez dans l'ère du **CHANGEMENT**

ÉLIMINEZ TOUTE COMPLICATION QUANT AU REMPLACEMENT DU HCFC R22 ET OPTEZ POUR LE RÉFRIGÉRANT POUR MOYENNE ET BASSE TEMPÉRATURE OFFRANT LA MEILLEURE PERFORMANCE.

- Aucun changement de la capacité de réfrigération ou de débit massique
- Aucun ajustement ou remplacement de la valve thermostatique
- Aucun changement de tuyauterie nécessaire
- Conversion simple de l'huile minérale à l'huile polyolester (POE)
- Potentiel de réchauffement de la planète RÉDUIT

APPLICATIONS : PLUSIEURS SUPERMARCHÉS ET ARÉNAS DÉJÀ CONVERTIS AU PERFORMAX™

Honeywell
Genetron Refrigerants

Master
CLIMATISATION | RÉFRIGÉRATION
CHAUFFAGE | VENTILATION

AU CANADA LES SOCIÉTÉS LES MIEUX GÉRÉES

Pour plus d'informations, communiquez avec l'un de nos représentants ou visitez-nous au master.ca.

SOMMAIRE

VOLUME 20, NUMÉRO 6,
NOVEMBRE — DÉCEMBRE 2013

UNE PUBLICATION DE LA
CCTAF
Corporation des entreprises de traitement de l'air et du froid

6555, BOUL. MÉTROPOLITAIN EST, BUREAU 203
MONTRÉAL, QUÉBEC, H1P 3H3
TÉLÉPHONE : 514-735-1131
SANS FRAIS : 1-866-402-3823
TÉLÉCOPIEUR : 514-735-3509

MOT DU PRÉSIDENT

5 Merci de votre confiance

NOUVELLES DE LA CETAF

10 Les trois lauréats aux prix Reconnaissance 2013

14 Assemblée générale annuelle

16 Conférence : Les quittances

20 Le nouveau conseil d'administration

NOUVELLES DE L'INDUSTRIE

20 Du nouveau en thermopompe chez Descair

21 Programmes en efficacité énergétique

22 BABILLARD

LE PROJET

Le pavillon McIntyre de l'Université McGill : hausse des besoins et baisse des coûts

6

Photo couverture : Dessau

NOUVELLES DE LA CETAF

Le Gala Reconnaissance 2013

8

Groupe Master S.E.C. 2
Trane 4
Enertrak 13
Stelpro 17
Emerson Climate 19
SCI 22
Wolseley 23
RefPlus 24

EXÉCUTIF DE LA CETAF
Joël Grenier, MC Ventilation, Président
Guillaume Le Prohon, LeProhon inc., Vice-président entrepreneurs
Michel Chagnon, Réfrigération Actair inc., Vice-président entrepreneurs
Jeff Clarke, Enviroair Industries inc., Vice-président fournisseurs
Simon L'Archevêque, H.V.A.C. inc., Secrétaire
Maxime Labrie, B.B.P. Énergies Itée, Trésorier
Sylvain Bourret, Air Technologies Plus inc., Président sortant
Claudette Carrier, Directrice générale

ADMINISTRATEURS DE LA CETAF
Gilles Archambault, Loue-Froid inc.
Martin Bertrand, Ventilation Jean Roy inc.
François Bouchard, Saisons-Air inc.
André Brassard, MECA Contrôle
Nadine Constantineau, Mistral Ventilation inc.
Claude de Carufel, Réfrigération Supérieure inc.
Dominic Desrosiers, Groupe Master S.E.C.
Jean Déziel, Aircon
Yannick Lelièvre, M. A. Baulne inc.
Pierre Martin, Pro Kontrol
Benoit Montpetit, Thermo-Stat inc.
Kathleen Neault, Réfri-Ozone inc.
Sylvain Peterkin, Trane Canada
Claude Rivard, Réfrigération R & S inc.

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET ÉDITRICE
Claudette Carrier

RÉDACTION
Gaëtan Tremblay, Les Vases communicants

PUBLICITÉ
Claudette Carrier

CONCEPTION ET RÉALISATION
Fleur de lysée design graphique
514 528-8618

ABONNEMENT
Membres CETAF : Gratuit
Non-membres CETAF : 50 $ + taxes
Étudiants : 35 $ + taxes

DROITS D'AUTEUR
Les articles sont publiés sous la responsabilité exclusive de leur auteur. Toute reproduction, traduction et adaptation d'un article, même partielle, doit faire l'objet d'une autorisation écrite de la CETAF. La source devra être mentionnée et un exemplaire du média sera alors envoyé à la CETAF.

Le masculin est utilisé ici sans aucune discrimination et uniquement pour faciliter la lecture des textes.

TIRAGE : 2 100

PARUTION : BIMESTRIELLE (SIX NUMÉROS PAR ANNÉE)
CLIMAPRESSE est une revue technique et professionnelle d'expression française publiée par la Corporation des entreprises de traitement de l'air et du froid (CETAF). Elle vise à informer les membres de la CETAF, ainsi que tous les professionnels de l'industrie du traitement de l'air et du froid des secteurs commercial, industriel, institutionnel et résidentiel. Par l'échange d'informations, elle contribue à l'avancement de l'industrie et à une protection accrue des professionnels.

DÉPÔT LÉGAL
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1198-1849

1913 TRANE 2013

Découvrez la gamme de produits résidentiels Ingersoll Rand

Une ligne complète de fournaises, climatiseurs, thermopompes, appareils de traitement d'air et de produits IAQ.

Une combinaison de produits offrant une durabilité, une performance et une innovation rarement atteinte dans les produits CVAC résidentiels.

Ingersoll Rand

Territoires disponibles !
Informez-vous sur la possibilité de devenir un distributeur autorisé auprès de votre Centre de distribution CVAC Trane

Vous profiterez du même engagement d'Ingersoll Rand en matière de savoir-faire et de haute qualité, qu'il s'agisse de notre série **Ultra** à la fine pointe de la technologie, de la série **Élite** à la fois fiable et efficace ou encore des séries **Suprême** et **Classic** infatigables et durables.

www.ingersollrandhvac.com

TRANE
Centres de distribution

Longueuil
677, rue Giffard
Longueuil J4G 1Y3
Tél. : 450 670-0353
Fax : 450 670-1243

Laval
3424, Francis Hughes
Chomedey H7L 5A8
Tél. : 450 667-0179
Fax : 450 667-7108

Québec
850, boul. Pierre-Bertrand #310
Vanier G1M 3K8
Tél. : 418 622-5300
Fax : 418 622-0987

MERCI DE VOTRE CONFIANCE !

MOT DU PRÉSIDENT

Joël Grenier

La 21e assemblée générale annuelle, qui a eu lieu le 28 novembre dernier, a entraîné des changements dans le Conseil d'administration de la Corporation. À titre de président, je serai appuyé par une équipe qui comptera six nouveaux représentants qui apporteront, par leur expérience, leur enthousiasme et leur engagement, une énergie nouvelle à la promotion et à la défense des intérêts des membres de la CETAF. Avec mes collègues, je remercie les membres pour la confiance et l'appui qu'ils accordent à la nouvelle équipe d'administrateurs 2013-2014. Je remercie également les membres sortants du Conseil d'administration ainsi que mon prédécesseur à la présidence, M. Sylvain Bourret, pour l'excellence du travail qu'ils ont accompli et que j'entends poursuivre. D'ailleurs, nous n'avons pas tardé à nous remettre à la tâche avec une première réunion du nouveau conseil d'administration.

Le gala de remise des prix Reconnaissance, tenu le 15 novembre dernier, a remporté un grand succès. Je félicite les trois lauréats 2013 : MM. Jean-Guy Lahaie (Groupe Master S.E.C.), Réjean, Guy, Jacques, Jean-Yves et Jocelyn Duchesne (Ventilation G.R. inc.) et Richard Larocque (HVAC inc.). Je remercie aussi les bénévoles du comité organisateur et le personnel de la permanence qui ont réalisé cette troisième édition.

L'an prochain sera une année marquante. Ce sera le 50e anniversaire de la Corporation et le 20e de la fusion qui a donné naissance à la CETAF. Ces anniversaires seront au centre de nos communications et leur célébration devra culminer à l'occasion du prochain gala Reconnaissance. Il va sans dire que nous allons souligner comme il se doit ces marques importantes de notre histoire. Je fais appel aux membres qui voudront se joindre au comité qui sera formé. J'invite tout particulièrement ceux qui ont vécu ces événements ainsi que les anciens présidents à communiquer avec la CETAF pour aider à souligner ces anniversaires.

Je vous informe que le mercredi 12 février 2014, la CETAF présentera une conférence des plus passionnantes. En effet, la conférencière sera Mylène Paquette, qui a été la première Nord-Américaine à franchir l'Atlantique à la rame. La navigatrice aventurière nous racontera les événements les plus marquants de son odyssée de 129 jours sur un océan peu conciliant.

Ce sera bientôt le temps des fêtes. J'espère que tous nos membres, ainsi que les lecteurs du Climapresse, pourront profiter de cette période de réjouissances pour se détendre en famille et faire le plein d'énergie pour commencer du bon pied l'année nouvelle. En mon nom et en celui de mes collègues des comités exécutif et administratif, je souhaite à nos membres et à leur famille ainsi qu'au personnel de leur entreprise, de très joyeuses fêtes et une prochaine année 2014 prospère et heureuse.

Joël Grenier
Président de la CETAF

LE PAVILLON MCINTYRE DE L'UNIVERSITÉ ET BAISSE DES COÛTS

LE PROJET

Par Gaëtan Tremblay

Érigé voilà un demi-siècle sur le flanc ouest du mont Royal, le pavillon McIntyre de l'Université McGill profitait en 2010 d'une mise à niveau électromécanique et d'un rehaussement aux standards actuels en biosécurité de ses installations. Le projet de rénovation, mené en mode conception intégrée par les ingénieurs de la firme Dessau, fut réalisé sans freiner les activités de recherche et d'enseignement médical.

Couvrant une superficie de 30 000 m² et occupé par 1 200 étudiants et 400 chercheurs, le bâtiment de 16 étages abrite de nombreux laboratoires très gourmands en énergie. Cette consommation se caractérisait par le traitement coûteux de grandes quantités d'air extérieur en remplacement de l'air vicié expulsé par les hottes de laboratoire, l'intensité de l'éclairage, et l'utilisation d'équipements électroniques et de nombreuses chambres réfrigérées. Ajoutons que les dégagements de chaleur de tous ces équipements accroissaient la demande en climatisation même en hiver.

Le projet de modernisation a porté sur une superficie de 20 000 m². Les principales interventions ont été la rénovation de deux chambres mécaniques, le remplacement du système de ventilation et des hottes d'évacuation des laboratoires, ainsi que l'installation en toiture d'extracteurs à haute vitesse. On a également ajouté deux refroidisseurs à vis et une tour de refroidissement muni d'un système de traitement d'eau magnétique (sans produits chimiques). Enfin, la ventilation, la plomberie, les alarmes ainsi que la distribution électrique ont été réaménagés.

Le projet a modernisé une superficie de 20 000 m².

Photo : Dessau

Tous les choix ont pu être validés au moyen de la modélisation. Plusieurs solutions ont été testées à l'aide du logiciel DOE2 pour déterminer quelles étaient les mesures optimales en récupération d'énergie. C'est la firme HVAC inc. qui a effectué les travaux en mécanique et plomberie.

Énergie : besoins et coûts en hausse

Pour atteindre les nouveaux standards en biosécurité, les centrales devaient traiter un apport d'air extérieur accru de 150 %. Au total la demande en traitement de l'air de l'édifice augmentait de 120 000 PCM (ou 56 634 L/s). Évidemment, ces besoins additionnels en chauffage entraînaient une hausse des coûts en énergie.

La solution : la récupération

Pour pallier cette hausse, les concepteurs ont choisi la récupération. Ils ont premièrement décidé d'utiliser la chaleur déjà disponible dans l'édifice — soit celle rejetée tout au long de l'année par la climatisation — et de l'affecter au chauffage des zones périphériques du bâtiment et au préchauffage de l'air extérieur.

Pour mettre en place cette solution, les concepteurs ont dû d'abord contourner une problématique. Pour être optimal, ce type de récupération doit s'effectuer avec un réseau à basse température (43 °C). Or, le pavillon possédait déjà un réseau à haute température (79 °C) alimenté par le biais d'un échangeur vapeur-eau par la centrale à vapeur du campus McGill. Les concepteurs ont alors opté pour l'installation de serpentins de chauffage à haute température pour traiter l'air provenant des centrales. Ces serpentins possédant un différentiel de température de 36 °C, ils permettaient d'obtenir de l'eau de retour nécessaire au réseau à basse température souhaité et d'alimenter les serpentins des 284 nouvelles unités de chauffage. À la sortie de ces serpentins, l'eau est d'abord préchauffée par la chaleur rejetée par les deux refroidisseurs de 530 kW, puis elle est chauffée par un échangeur vapeur-eau pour servir au traitement de l'air extérieur. Le nouveau système haute et basse température profite à la fois du réseau vapeur existant du campus et de la récupération effectuée dans l'édifice. Notons que les deux refroidisseurs à vis avaient été sélectionnés pour leur efficacité en récupération et pour leur production d'eau chaude à 51 °C en hiver. Ils complètent les deux refroidisseurs existants de 2 940 kW (830 tonnes) employés pour rafraîchir les zones intérieures exothermiques et refroidir l'air extérieur en période estivale.

Photo : Dessau

Le salle mécanique a presque été entièrement rénovée.

Photo : Dessau

Évacuation

La chaleur de l'air évacué à l'extérieur est également récupérée. Elle est captée par treize serpentins au glycol — particulièrement

MCGILL : HAUSSE DES BESOINS

Photo : Dessau

Des extracteurs à haute vitesse éliminent les risques de contamination des zones résidentielles limitrophes.

efficaces en échange et en récupération — fixés aux nouveaux extracteurs d'air. Cette chaleur est dirigée par conduits aux serpentins de préchauffage de l'air extérieur des centrales d'air. Les 3 640 kW ainsi récupérés viennent combler les besoins suscités par l'augmentation du volume d'air extérieur requis par le nouveau design.

Signalons que le choix des concepteurs pour des serpentins possédant un grand différentiel de température a permis aussi de réduire les quantités d'eau et les capacités de chauffage. D'autres économies d'énergie ont été procurées par les moteurs à fréquence variable des pompes des refroidisseurs, la vitesse du moteur et le débit d'eau modulant selon les variations de la charge.

Modulation de l'apport d'air

La modulation des débits d'air extérieur était nécessaire pour réduire l'énergie de chauffage, de refroidissement et d'humidification ainsi que la consommation électrique des ventilateurs. Le système ajuste automatiquement l'apport d'air à l'activité humaine dans le pavillon. Les laboratoires sont équipés d'instruments de mesure de la qualité de l'air et les cinq centrales d'air sont munies de moteurs à vitesse variable. En surplus, les nouveaux évacuateurs des hottes sont munis de valves aérauliques sophistiquées et de détecteurs de présence permettant de moduler les débits d'air selon l'utilisation. Ainsi le nombre de neuf changements d'air à l'heure a pu être abaissé à seulement six pendant les périodes d'activité et à cinq pendant la nuit.

Éclairage

Pour réduire les coûts en éclairage, les nouveaux laboratoires ont été munis de capteurs de lumière naturelle. Ce choix a permis de réduire les coûts malgré les exigences en intensité lumineuse imposées par l'université. La consommation a été abaissée de 3 660 398 kWh à 3 297 325 kWh.

Qualité de l'air et confort

La qualité de l'air dans un édifice abritant des laboratoires demeure un élément crucial. Deux éléments sont essentiels : la dilution suffisante de grandes quantités de contaminants et le maintien des exigences en matière de pression négative. Les mesures appliquées reposent sur les standards 55-2004 et 62.1-2004 de l'ASHRAE. Des filtres à haute efficacité MERV 14 ont été installés dans les centrales de traitement d'air. Des capteurs de contaminants déterminent les quantités d'air admises dans chaque laboratoire. Les hottes de laboratoires sont équipées de valves qui maintiennent le niveau d'extraction suffisant. Enfin, chaque système est pourvu d'une alarme.

À l'origine, chaque laboratoire possédait son système ventilation. Les 80 ventilateurs étaient installés dans le bâtiment. Le nouveau design a redirigé tous les puits de ventilation vers quatre extracteurs à haute vitesse (15 m/s constants). Cette vélocité est suffisante pour empêcher la contamination des zones résidentielles limitrophes.

Contrôle

Le bâtiment, jusqu'alors équipé de contrôles pneumatiques, a été doté de contrôles centralisés des équipements mécaniques. Les 5 000 points de consigne du nouveau système numérique permettent d'optimiser l'exploitation et de procurer un confort constant. Cette partie des travaux a été réalisée par Régulvar inc.

Complexité

Le remplacement des systèmes électromécaniques des laboratoires a été effectué sans entraver les activités d'enseignement et de recherches. Pour des motifs de sécurité et santé des usagers, les pressions négative et positive ont été maintenues sans interruption. Les concepteurs ont dû prendre en compte et intégrer dans leur design une multiplicité de besoins et d'exigences liés à l'environnement complexe d'un laboratoire. Les concepteurs ont dû étudier pas moins de 480 plans électriques et 560 plans mécaniques remontant à la construction en 1965 et retraçant toutes les modifications apportées au fil des ans.

Photo : Dessau

Un des laboratoires modernisés.

Les résultats

Les mesures sélectionnées par les concepteurs ont atteint les objectifs. Malgré une forte augmentation des quantités d'air extérieur devant être traitées, la réduction de la consommation a été de 14 % dans l'ensemble du bâtiment et de 43 % dans les étages visés par la mise à niveau. Les économies récurrentes attribuables à la récupération sont de 18 M kWh (64 800 GJ). En termes financiers, l'économie annuelle est 816 000 $. La période de récupération des surcoûts liés aux équipements de récupération n'est que de trois ans, alors que la réalisation a profité de subventions. Sur le plan environnemental, la réduction de gaz à effets de serre est de 4 670 tonnes.

Grâce à la simulation, l'équipe de conception a pu déterminer qu'elles étaient les meilleures options pour obtenir les gains énergétiques escomptés. Par sa réussite, le projet du pavillon McIntyre montre combien la remise à niveau de grands bâtiments institutionnels est avantageuse tant sur le plan financier qu'environnemental.

LE GALA RECONNAISSANCE 2013

Le 15 novembre dernier, la CETAF rendait un hommage vibrant à ses trois lauréats aux Prix Reconnaissance : M. Jean-Guy Lahaie de Groupe Master, MM. Réjean, Guy, Jacques, Jean-Yves et Jocelyn Duchesne de Ventilation G. R., et M. Richard Larocque de HVAC inc.

Les noms des trois lauréats de la troisième édition des prix Reconnaissance 2013 ont été dévoilés le 15 novembre à la salle de réception Le Rizz de Montréal devant près de 200 personnes au cours d'une soirée de gala particulièrement réussie dédiée à l'événement. La remise des prix, effectuée à la fin du repas de cinq services, était suivie du spectacle très dynamique de l'humoriste P.-A. Méthot. En fin de soirée, les convives ont été invités à s'élancer sur la piste au rythme d'airs musicaux variés.

Les Prix Reconnaissance de la CETAF ont été institués pour souligner l'excellence de membres qui se sont distingués par leurs réalisations, leur engagement et leur exemplarité. Les membres avaient été invités auparavant à suggérer des candidatures parmi lesquels un comité de sélection a retenu les trois lauréats 2013.

La salle a confirmé la justesse des choix posés par le comité de sélection en accueillant avec beaucoup enthousiasme les lauréats 2013.

De la part de tous ses membres, la CETAF félicite les trois lauréats 2013.

M. Jean-Guy Lahaie, ancien dirigeant de Groupe Master, a reçu le prix Hommage.

M. Sylvain Bourret, président de la CETAF, a ouvert la soirée de gala.

L'humoriste P.-A. Méthot a livré un performance très appréciée de la salle.

Gala Reconnaissance

Le comité organisateur : Patrice Lavoie, Sylvain Bourret, François Bouchard, Claudette Carrier, Sylvain Peterkin, Gilles Archambault, Luc Larivière et Joël Grenier, responsable du comité.

MM. Réjean, Guy, Jacques et Jocelyn Duchesne de Ventilation G. R., ont reçu le prix Bâtisseur.
M. Jean-Yves Duchesne est décédé l'an dernier.

Le prix Personnalité de l'année a été remis à M. Richard Larocque de HVAC inc.

Les tables des trois lauréats.

La soirée s'est terminée par quelques pas de danse.

Le présentateur : Joël Grenier

Merci aux partenaires pour leur contribution au Gala Reconnaissance

PLATINE
LE GROUPE MASTER S.E.C.

OR
DESCAIR INC.
GAZ MÉTRO
LA COMPAGNIE JESS LTÉE
LOUE-FROID INC.

ARGENT
ENVIROAIR INDUSTRIES INC.
HANSEN AFFAIRES PUBLIQUES

LES TROIS LAURÉATS AUX PRIX

NOUVELLES DE LA CETAF

Par Gaëtan Tremblay

Les prix reconnaissances ont été remis le 15 novembre dernier lors d'un gala qui réunissait près de 200 personnes. Le Climapresse vous présente ces lauréats dont la carrière et les réalisations sont des exemples inspirants.

Le Prix Hommage à Monsieur Jean-Guy Lahaie

Il est quasi impossible de séparer le nom de Jean-Guy Lahaie de celui de Groupe Master. Leur histoire commune se confond avec celle du Québec moderne et de sa révolution tranquille.

Diplômé de l'École polytechnique de Montréal, Jean-Guy Lahaie débute sa carrière chez Trane avant d'être embauché par *Master Refrigeration* en 1971. Le distributeur est alors dirigé par M. Guy Forget, un bâtisseur sur qui Jean-Guy Lahaie prendra modèle. Associé au fabricant York, l'entreprise profite alors du boom immobilier pour connaître du succès. Jean-Guy Lahaie y fait rapidement sa marque. Il est chargé de développer les ventes en climatisation alors que le distributeur concentre plutôt ses activités en réfrigération. Il démontre ses capacités en augmentant la part de marché de l'entreprise dans ce secteur en essor.

Jean-Guy Lahaie : le succès passe par la capacité d'évoluer.

Jean-Guy Lahaie entouré son équipe, MM. Louis Saint-Laurent, Alain Fournier et Michel Ringuet, lors d'une inauguration de succursale.

Après quelques années difficiles du distributeur, Jean-Guy Lahaie devient maître d'œuvre de son renouveau. Au décès de Guy Forget, il prend la direction de Master. Déjà entouré de solides collaborateurs, il parvient à rebâtir l'image du grossiste. Il élimine des succursales, négocie des ententes avec d'importants fabricants d'équipements, et il fusionne les départements de réfrigération et de climatisation. Quinze mois lui suffisent pour renverser la situation.

Jean-Guy Lahaie ne se satisfera que d'un succès durable. Pour ce dirigeant moderne, la capacité d'évoluer est une clé du succès commercial. Pour arriver à ses objectifs élevés, il n'hésite pas à transformer les manières de faire. Il fait de la réingénierie avant que le terme ne soit à la mode. Il restructure l'entreprise et mise sur l'efficacité des technologies de l'information. Il relève le niveau de compétence et de connaissance de tous ceux qui travaillent avec la clientèle. Il fait de l'information une stratégie privilégiée. Il comprend, avant d'autres, que plus les équipements sont sophistiqués, plus le rôle du distributeur est essentiel pour aider les entrepreneurs à les comprendre. Conformément à cette vision, l'entreprise recrute des experts qui les accompagnent à toutes les étapes des projets : sélection des équipements, installation, démarrage, etc.

À son sens des affaires, Jean-Guy Lahaie joint le doigté du gestionnaire pour instaurer une culture d'entreprise vouée au succès. Il exige le respect envers les fournisseurs et envers le personnel. Il prend des mesures pour renforcer l'adhésion des employés à la mission et au succès de l'entreprise.

Sa vision est dominée par la qualité de la relation avec la clientèle. Il modernise les succursales et choisit les meilleurs sites. Il choisit de maintenir des stocks élevés pour satisfaire rapidement les besoins de ses clients. Ces décisions renouvellent et consolident la confiance de la clientèle. À son départ, le distributeur, qui est sur une lancée irrésistible, compte déjà 9 succursales et emploie 160 personnes. En réfrigération seulement, la part de marché de l'entreprise passe de 5 à 50 %.

C'est un homme de conviction. Il se fait un devoir d'adapter pour sa clientèle francophone la documentation technique disponible. Il s'oppose à la pratique de la vente directe qu'il juge irrespectueuse envers ses clients. À ce titre, il est en parfaite harmonie avec la CETAF dont il appuie l'action positive au profit de l'industrie.

Actionnaire majoritaire, Jean-Guy Lahaie veille à s'assurer d'une relève forte. À son départ, à l'âge de 57 ans, un solide triumvirat est en mesure de prendre en mains les destinées de l'entreprise.

Jean-Guy Lahaie laisse en héritage au Québec une entreprise en forte croissance. Aujourd'hui le Groupe Master déploie 20 succursales et deux centres de distribution sur tout l'est du Canada et emploie 500 personnes. Par ses décisions parfois audacieuses, son engagement envers le succès et sa vision moderne du rôle du distributeur en CVAC, Jean-Guy Lahaie a hissé Le Groupe Master parmi nos entreprises les plus remarquables et les mieux gérées au Canada.

Le prix Bâtisseurs 2013 attribué aux fondateurs de Ventilation G. R. inc.

Le prix Bâtisseurs 2013 a été attribué aux fondateurs de Ventilation G. R. inc. : Réjean, Jacques, Guy, Jean-Yves Duchesne. L'aventure débute en 1979 lorsque les cousins Réjean et Guy, deux ferblantiers originaires des Bois-Francs, décident de devenir entrepreneurs. Quelques mois plus tard, ils sont rejoints par Jacques et Jean-Yves. Ensemble, animés par une ardeur et capacité de travail remarquables, ils font de Ventilation G. R. inc. l'une des dix entreprises majeures en CVAC au Québec.

La progression de Ventilation G. R. inc. témoigne autant de la volonté de réussir que des habiletés professionnelles de ses fondateurs. Malgré des débuts modestes, l'entreprise s'agrandit rapidement. Dès 1986,

RECONNAISSANCE 2013

Réjean, Jacques, Guy et Jean-Yves Duchesne en 1979.

elle s'installe dans un nouvel édifice de 10 000 p.c. au 1645, Saint-Elzéar Ouest à Laval dont la superficie sera doublée au début des années 2000. Les années 1990 furent une période charnière. Ventilation G. R. inc. rompt avec sa position de sous-traitant d'entrepreneurs spécialisés pour transiger directement avec des entrepreneurs généraux. Les activités de l'entreprise augmentant, Jocelyn se joint au groupe pour prendre en charge le côté administratif. Il remplacera Réjean à la présidence en 2002.

Les Duchesne c'est une famille dont les valeurs imprègnent toute l'entreprise.

Fait remarquable, et qui reflète le dynamisme de l'entreprise familiale, Ventilation G. R. inc. profite des années de marasme économique qui frappe l'ensemble de l'industrie pour effectuer un formidable bon en avant. Pendant les années 1990, l'évolution de son chiffre d'affaires est exponentielle. À partir de cette période, l'entreprise obtient des mandats de projets importants comme la rénovation du siège social d'Hydro-Québec et plus tard la construction des installations de Bombardier à Mirabel. C'est à cette époque que Guy Duchesne prend la direction de l'usine de fabrication de conduits et d'accessoires de ventilation Fabmétal. L'entreprise, est opérée en entité distincte de Ventilation G. R. inc., elle fournit même plusieurs de ses compétiteurs. Des investissements importants en équipements sont effectués pour assurer sa compétitivité et adapter sa capacité de production à l'évolution technologique et aux exigences du marché. En 2005, Ventilation G. R. inc. ajoutera un département de réfrigération pour compléter sa palette de services en fournitures et installation de systèmes de ventilation, climatisation et chauffage.

Une entreprise c'est d'abord sa réputation. Les Duchesne n'ont rien ménagé pour bâtir la crédibilité de Ventilation G. R. inc. auprès des fournisseurs et des clients des secteurs commercial, institutionnel et industriel. Malgré la réussite, ils ne se sont jamais départis de l'humilité propre aux travailleurs. Enfin, comme tout entrepreneur avisé, ils ont su s'entourer par des personnes compétentes pour s'assurer d'offrir les meilleurs services qui soient à sa clientèle.

Leur indéniable réussite s'explique aussi par la qualité de la communication entre ses dirigeants et par un amour du travail qui définit la culture d'entreprise et qui imprègne ses 125 employés. À un certain moment, ils sont huit frères et cousins qui œuvrent au succès de l'entreprise. En fait, leur présence se fait sentir partout dans l'entreprise. L'exemple est vivant et motivant.

Les Duchesne ont le sens du patrimoine et ils se préoccupent tôt de la relève. Dès l'année 2000, les fondateurs impliquent une nouvelle génération : Christian, Jocelyn, Sylvain et Maxime. Ce groupe d'actionnaires sera complété plus tard par Charles Arcand, le premier « non-Duchesne ». L'année 2013 est marquée par deux événements : le décès trop rapide de Jean-Yves et l'arrivée de Charles Arcand à la direction générale.

Réjean, Jacques, Guy et Jean-Yves ont créé une entreprise dynamique qui passe avec succès le jugement du temps. Ventilation G. R. inc. atteindra bientôt le cap des 35 ans d'existence. Avec une équipe renouvelée, un carnet de commandes bien rempli, l'entreprise possède tous les leviers pour poursuivre une tradition de réussite qui est un modèle pour toute l'industrie.

Passionné, curieux et avide de connaissances, Richard Larocque s'est acquis une expertise en estimation.

Prix Personnalité 2013 à Richard Larocque de HVAC inc.

Richard Larocque obtient son diplôme en mécanique du bâtiment du Collège Ahuntsic en 1975. Il est de la troisième cohorte alors que ceux des deux premières années commencent à faire connaître leur nouvelle spécialité. C'est d'ailleurs un étudiant de la première qui fait son embauche chez Gaudet Réfrigération (aujourd'hui disparue) où il débute en estimation. Fonceur, il accumule diverses expériences au sein de plusieurs entreprises. Après avoir fait du design et de la conception chez Champlain, il trouve chez Bernier-Limoge un terrain d'apprentissage extraordinaire. L'entreprise est l'avant-garde en informatique et en fabrication automatisée. Il y travaille entre 80 à 100 heures par semaine. La direction connaissant des ratées, il est amené à prendre des responsabilités additionnelles notamment en vente et signature de contrats. C'est à cette époque qu'il rencontre l'ingénieur Vanderburg, de Concordia construction, un spécialiste qui l'impressionne autant par ses connaissances et que par sa capacité de travail. Que ces deux hommes s'apprécient en dit beaucoup sur notre lauréat. C'est aussi à cette époque qu'il reçoit une offre de HVAC inc., fondée par des ex-employés de Bernier-Limoge, dont Harvey Williamson. Il lui préfère l'offre de Froid national, une entreprise détenue par un groupe d'investisseurs, qui lui propose

Richard Larocque est un modèle d'engagement professionnel.

de fonder le département de ventilation. Richard Larocque saisit l'occasion de prendre une expérience en gestion de personnel. Malheureusement, l'entreprise fait bientôt faillite. HVAC inc. réitère aussitôt son offre. Richard Larocque va y passer les trente années suivantes. Il débute comme gérant de chantier — corde qui manquait à son arc déjà bien pourvu — et il deviendra vice-président estimation et actionnaire.

Il effectue son retour en estimation en 1985. Fort de toutes les expériences acquises notamment chez Froid national, qui possédait un ordinateur très avancé pour l'époque, il développe alors le service d'estimation avec une méthodologie et des outils qui positionnent l'entreprise en tête du peloton. Elle décroche de gros projets : Hydro-Québec aux Îles-de-la-Madeleine, les HEC, la Polytechnique et plus récemment le bâtiment de recherches du CUSUM. Richard Larocque est appelé à former, entre autres par des stages, de nombreux estimateurs à l'œuvre ailleurs dans l'industrie. Fin négociateur il est reconnu pour son intégrité sans faille.

Passionné, curieux et avide de connaissances, Richard Larocque adore les défis. Il affectionne les moments difficiles de sa carrière. Ce sont notamment les creux de vague des débuts 1980 et 1990 où l'enjeu est l'existence de l'entreprise. « L'estimateur est au cœur de cette lutte pour la survie de l'entreprise, dit-il. Il doit déterminer le meilleur projet, tenir compte de tous les aspects et ne jamais dépasser le seuil de la rentabilité d'un projet. » Les dangers de ces années creuses ce sont les trop nombreuses entreprises champignons dont l'inexpérience sabote le marché. La tâche d'estimateur n'est pas moins exigeante en période de prospérité. « Il faut aimer le travail en solitaire et pouvoir vivre avec une pression énorme et constante », explique-t-il. « Avec un ratio d'un succès sur dix tentatives, il faut des nerfs solides. Chaque fois, il faut recommencer et se persuader que c'est le meilleur projet et qu'on va l'obtenir. Impossible de réussir, si on n'a pas développé du flair. » Heureusement, la satisfaction est proportionnelle au défi. Et pour relâcher la pression, il y a le rire. Richard Larocque est reconnu pour être un véritable boute-en-train dont beaucoup des tours sont trop pendables pour être racontés.

De 2002 à 2012, Richard Larocque s'est mis au service de la CETAF. Il s'est impliqué dans plusieurs dossiers exigeants comme celui des conflits avec les entrepreneurs généraux et les spécialisés. Il a aussi été le représentant de la CETAF au RASCIQ.

Richard Larocque est fier de sa carrière qui lui a permis de contribuer aux succès de HVAC inc., une entreprise parvenue au top dix québécois. Au plan personnel, il est aussi fier de ses deux enfants qui ont choisi la médecine.

L'heure de la retraite a sonné pour Richard Larocque. Il compte visiter le Québec, méconnu malgré qu'il l'ait sillonné au gré des projets, puis l'Amérique et le reste de la planète. Sa carrière est un message aux plus jeunes : s'engager dans une profession, c'est s'engager totalement, avec passion et persévérance.

ÉCORÉNOV : UN CRÉDIT D'IMPÔT POUR RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE ÉCORESPONSABLE

Le gouvernement du Québec a décidé d'offrir pendant une période de temps limité, soit une année, un crédit d'impôt remboursable pour la réalisation de travaux de rénovation résidentielle écoresponsable. Le nouveau programme aidera les propriétaires qui désirent économiser de l'énergie et poser un geste environnemental. L'éventail des travaux admissibles est particulièrement large : efficacité énergétique, énergie solaire, récupération des eaux pluviales, etc.

La mesure ressemble au crédit d'impôt à la rénovation en vigueur il y a quelques années. Ce crédit d'impôt est destiné aux particuliers qui font exécuter par un entrepreneur qualifié des travaux de rénovation écoresponsable à l'égard de leur lieu principal de résidence ou de leur chalet en vertu d'une entente conclue après le 7 octobre 2013 et avant le 1er novembre 2014.

L'aide fiscale accordée par ce crédit d'impôt, qui sera d'un montant maximal de 10 000 $ par habitation admissible, correspondra à 20 % de la partie des dépenses admissibles d'un particulier qui excédera 2 500 $ jusqu'à un montant maximum de 52 500 $.

Pour donner droit au crédit d'impôt, les travaux réalisés doivent avoir un impact positif sur le plan énergétique ou environnemental et répondre à des normes reconnues en ce domaine. De façon sommaire, les travaux porteront sur l'isolation, l'étanchéisation, l'installation de portes ou de fenêtres homologuées ENERGY STAR, les systèmes de chauffage, de climatisation, de chauffe-eau et de ventilation ainsi que sur la qualité des eaux et des sols. Les travaux doivent destinés à des parties existantes de l'habitation admissible du particulier.

TOUTES LES THERMOPOMPES RÊVENT D'ÊTRE UNE MITSUBISHI...

Quand on veut le meilleur pour ses clients, on choisit le #1

PROCURE DE LA CHALEUR JUSQU'À - 27,8 °C (CUT-OUT)

LE MEILLEUR SERVICE

Obtenez des pièces et un soutien exceptionnel des membres de notre équipe technique.

PIÈCES ET SERVICE

L'ÉQUIPEMENT LE PLUS INTELLIGENT

Mesure les courants chauds et froids dans la pièce pour maintenir la température au niveau du plancher.

i-see Sensor

LES UNITÉS LES PLUS EFFICACES

Les unités certifiées Energy Star procurent les meilleures économies d'énergie sans sacrifier le style ou le confort.

ENERGY STAR HIGH EFFICIENCY HAUTE EFFICACITÉ

LE SYSTÈME LE PLUS FLEXIBLE

Peut alimenter jusqu'à huit unités intérieures – avec ou sans conduits – dans une panoplie de capacités, de styles et de dimensions.

JUSQU'À 8 RACCORDEMENTS INTÉRIEURS

Pour en apprendre davantage, visitez le **MrSlimSplit.ca**

10 ANS COMPRESSEUR GARANTIE*

VISION ENVIRONNEMENTALE 2021

eco Changes

Distributeur exclusif ENERTRAK inc.

*Installation par un technicien en CVAC agréé requise.

Mr. SLIM℠

MITSUBISHI ELECTRIC

Changes for the Better

21e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

UNE ANNÉE BIEN REMPLIE

NOUVELLES DE LA CETAF

Par Gaëtan Tremblay

La 21e assemblée générale annuelle de la CETAF s'est tenue le 28 novembre dernier au Club de golf métropolitain à Anjou. Le président 2012-2013, M. Sylvain Bourret, a résumé devant l'assemblée toutes les actions posées par la Corporation en cette dernière année de son mandat. M. Joël Grenier lui succède alors que six membres se joignent au conseil d'administration. Mme Claudette Carrier a agi en tant que présidente d'assemblée.

Le rapport d'activités

M. Sylvain Bourret a amorcé sa lecture du rapport d'activités 2012-2013 en déclarant que la CETAF s'affirme de plus en plus comme une référence dans l'industrie comme l'indique l'augmentation de 7 % du nombre de membres au cours de la dernière année. Il a de nouveau rappelé l'importance de la participation des membres pour la réussite de la Corporation.

Le président de la CETAF a ensuite poursuivi la lecture de son rapport qui montre une préoccupation constante envers les diverses attentes et les multiples intérêts des membres. Au cours du dernier mandat, la CETAF a présenté avec succès des événements qui ont obtenu le succès escompté. En avril dernier, le salon conjoint bisannuel de l'industrie de la mécanique du bâtiment, le MCEE 2013, a attiré un nombre record d'exposants et de visiteurs. Cet été, les deux tournois de golf de Montréal et de Québec ont dépassé les objectifs de participation alors que la première édition de la soirée CETAF des Feux de la Ronde s'est avérée un grand succès. Présentée le 15 novembre dernier, la soirée de gala de la troisième édition des *Prix Reconnaissance* a rendu hommage à M. Jean-Guy Lahaie (Groupe Master), à MM. Réjean, Guy, Jacques, Jean-Yves et Jocelyn Duchesne (Ventilation G. R.) et à M. Richard Larocque (de HVAC inc.). Enfin, la CETAF a présenté cette année une très intéressante série de conférences sur les contrats liant l'entrepreneur général et les sous-traitants. M. Bourret a souligné le travail remarquable du comité des événements spéciaux formé de Gilles Archambault, François Bouchard, Luc Larivière, Patrice Lavoie, Sylvain Peterkin et du responsable du comité, Joël Grenier.

Pendant le dernier mandat, la CETAF est intervenue à plusieurs reprises auprès du gouvernement québécois et de ses instances. Ces interventions ont porté sur les dossiers de la modernisation du régime de santé et sécurité du travail de la CSST, de la mise à jour de la structure de classification du secteur de la construction et du projet de modification réglementaire sur les halocarbures. La CETAF a également fait valoir les avantages de la libre concurrence dans le cadre du programme de remplacement de réfrigérants dans les arénas et les centres de curling.

La collaboration avec la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) a contribué à l'avancement de plusieurs dossiers comme celui du projet de modifications au règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction. Elle a permis la publication d'un rappel aux consommateurs québécois promouvant l'installation d'un appareil approuvé par un entrepreneur dûment licencié. La CETAF a participé aux travaux concernant le renforcement du processus d'entretien des tours de refroidissement. La Corporation est aussi intervenue auprès de la RBQ à titre de membre du Groupe de travail sur la ventilation résidentielle et elle a produit plusieurs rapports et simulations dans le cadre de la révision du Chapitre 1 – Bâtiment du Code de construction du Québec (CCQ). Parmi les autres dossiers abordés, mentionnons ceux de l'installation de conduits sous la dalle et du parasismique.

Les formations de la CETAF continuent d'obtenir un grand succès sur le plan de l'assistance. Des formations sur la réfrigération à l'ammoniac et sur l'automatisation ont été ajoutées en 2013. Offert à nos membres depuis le début du mois, le Guide des bonnes pratiques en ventilation mécanique aidera l'industrie à rehausser la qualité des installations. À ce titre, la CETAF offre depuis l'automne des formations Novoclimat 2.0 où sont enseignées ces notions.

La 21e assemblée générale annuelle de la CETAF

Mme Claudette Carrier a agi à titre de présidente d'assemblée.

Sylvain Bourret a livré son dernier rapport d'activités en tant que président de la CETAF.

La directrice générale, Claudette Carrier, a présenté avec fierté le Guide des bonnes pratiques en ventilation mécanique.

Le comité exécutif 2013-2014 : Simon L'Archevêque, Jeff Clarke, Michel Chagnon, Sylvain Bourret, Guillaume Le Prohon, Maxime Labrie et Joël Grenier (président).

Sylvain Bourret (président sortant) et Joël Grenier (président)

Pour jouer pleinement son rôle de représentant, la CETAF a participé aux activités d'une douzaine d'organismes en lien avec notre industrie comme le ***Heating, Refrigeration and Air Conditioning Institute of Canada*** (HRAI) ou le Réseau en ventilation et qualité de l'air intérieur des habitations (RVQAIH). C'est également en tant que membre de la Fédération québécoise des associations d'entrepreneurs spécialisés en construction (FQAESC) qu'elle a participé au dépôt devant le Conseil du Trésor d'un guide pour des politiques favorisant le versement rapide aux entrepreneurs spécialisés.

Cette année, deux nouvelles ententes de partenariat ont été conclues. La première avec l'entreprise de location de véhicules Discount et la seconde avec Mercedes-Benz Canada (MBC) concernant les camionnettes Sprinter.

Depuis mai dernier, la CETAF occupe de nouveaux bureaux au 6555, boul. Métropolitain Est, suite 203. Cette année encore la permanence a répondu à plusieurs centaines d'appels et à des milliers de courriels et elle a fourni aussi des réponses à de nombreuses questions administratives ou juridiques. Les membres peuvent également trouver des réponses à leurs questions en visitant notre site Internet reconstruit en 2012.

Le président 2012-2013 de la CETAF a conclu son rapport en remerciant les membres qui lui ont fait confiance, ses collègues du conseil d'administration, la permanence et les commanditaires qui permettent la tenue des activités de la Corporation.

Examen du bilan financier

M. Claude Carrier, CA, a ensuite présenté le rapport de mission d'examen du bilan financier de la CETAF. Les informations qu'il a communiquées à l'assemblée ont témoigné de l'excellente gestion de la Corporation.

Élections

L'assemblée a ensuite procédé à l'élection des représentants. Mentionnons que MM. Daniel Archambault (Mécanique RH), Guy Pilon (Les Industries Perform-Air inc.) et Benjamin Leclerc (M.A. Baulne inc.) avaient choisi de ne pas se représenter. Six nouveaux administrateurs se joignent au Conseil administration sous la présidence de M. Joël Grenier : il s'agit de M^{me} Nadine Constantineau et de MM. Martin Bertrand, André Brassard, Jean Déziel, Yannick Lelièvre et Benoit Montpetit. M^{me} Claudette Carrier, présidente de l'assemblée, a félicité les nouveaux venus et elle a remercié M. Sylvain Bourret pour l'engagement et le dévouement avec lesquels il a assumé ses responsabilités à la présidence.

Les représentants de la CETAF

Pour le prochain mandat, le comité exécutif sera formé de Joël Grenier (MC Ventilation), Président; Guillaume Le Prohon (LeProhon inc.), 1er Vice-président entrepreneurs; M. Michel Chagnon, (Réfrigération Actair inc.), 2^{e} Vice-président entrepreneurs; Jeff Clarke (Enviroair Industries inc.), Vice-président fabricants-fournisseurs; Simon L'Archevêque (HVAC inc.), Secrétaire; Maxime Labrie (B.B.P. Énergies) Trésorier; Sylvain Bourret (Air Technologies Plus inc.), Président sortant. Les administrateurs sont : Gilles Archambault (Loue-Froid inc.), Martin Bertrand (Ventilation Jean Roy inc.), François Bouchard (Saisons-Air inc.), André Brassard (MECA Contrôle), Nadine Constantineau (Mistral Ventilation inc.) Claude De Carufel (Réfrigération Supérieure inc.), Dominic Desrosiers (Le Groupe Master S.E.C.), Jean Déziel (Aircon), Yannick Lelièvre (M.A. Baulne inc.), Pierre Martin (Pro Kontrol), Benoit Montpetit (Thermo-Stat inc.), Kathleen Neault (Réfri-Ozone inc.), Sylvain Peterkin (Trane), et Claude Rivard (Services de réfrigération R & S inc.).

Autres volets de la journée

L'assemblée générale annuelle a été précédée d'une conférence donnée par M^{e} Bruno Marcoux. Un aperçu de la conférence qui portait sur les quittances est donné en page 16. Après les élections, les membres ont pu également profiter d'une séance d'information sur le Guide des bonnes pratiques en ventilation mécanique. Patrice Lévesque, un des rédacteurs du document, a expliqué tous les avantages que les entrepreneurs et concepteurs pourront en obtenir. Ainsi, le guide offre des explications et des solutions à tous les problèmes de conception ou d'installateurs. L'ouvrage regroupe les informations dispersées dans différents ouvrages existants (réglementation, codes, etc.) pour constituer la référence en matière de ventilation. L'information précise est illustrée par des diagrammes et des schémas pour faciliter la compréhension rapide qu'on est en droit d'attendre d'un outil de terrain. L'ouvrage est disponible auprès de la CETAF et il est offert aux membres à prix préférentiel.

LES QUITTANCES : DES PRÉCAUTIONS INDISPENSABLES À PRENDRE

NOUVELLES DE LA CETAF

Par Gaëtan Tremblay

L'Assemblée générale annuelle tenue le 28 novembre était précédée d'une conférence de Me Bruno Marcoux. Celui-ci a abordé la question des quittances obtenues par les entrepreneurs généraux sans que le sous-traitant ait été payé. Dans une seconde partie, il a posé la question de la négligence du maître d'œuvre et son éventuelle responsabilité.

Le problème survient lorsqu'un entrepreneur général réussit à obtenir de ses sous-traitants des quittances avant de les avoir payés. En agissant de la sorte, les sous-traitants placent leur entreprise en état de vulnérabilité puisqu'ils s'interdisent tout recours en cas d'insolvabilité de l'entrepreneur.

La quittance

La quittance est un acte juridique par lequel un sous-traitant indique à l'entrepreneur général, au propriétaire et, le cas échéant, à la caution que les sommes qui lui sont dues ont été partiellement ou entièrement payées. Lorsqu'il s'agit de quittances totales, le propriétaire ou la caution sont en droit de croire que plus rien n'est dû au sous-traitant. Ce qui autorise le propriétaire à payer intégralement l'entrepreneur général.

Me Bruno Marcoux a donné plusieurs conférences sur les divers risques liés aux contrats.

En signant une quittance sans avoir reçu le paiement de l'entrepreneur général, le sous-traitant s'expose à de sérieux problèmes, si cet entrepreneur devient insolvable. Celui-ci perdra tout recours contre la caution ou la protection conférée par l'hypothèque légale de la construction.

S'il se fait prendre dans une semblable situation, le sous-traitant voudra faire appel aux tribunaux. Pour éviter de se voir opposer la quittance, il prétendra au mieux l'avoir signé sans l'avoir lu ou sans avoir auparavant encaissé le chèque. Malheureusement, ce sera en pure perte puisque les tribunaux considèrent ces erreurs inexcusables. Elles ne peuvent donc pas constituer un vice de consentement et les plaignants seront déboutés.

Prudence!

En quelques exemples, le conférencier a montré que trop souvent les sous-traitants s'empressent d'accorder une quittance à l'entrepreneur général qui la demande sous divers motifs. Ils le font sans avoir reçu le chèque ou sans avoir pris la précaution de vérifier s'il était encaissé par l'institution financière. La règle en la matière est simple : on ne signe une quittance que lorsque ces conditions sont réunies, c'est-à-dire lorsque le chèque a dûment été honoré par l'institution financière.

Les manières de procéder utilisées par l'entrepreneur général fonctionnent souvent au détriment du sous-traitant. Ainsi il est de plus en plus fréquent que l'entrepreneur général transmette un chèque par télécopieur ou remette un chèque antidaté tout en exigeant la quittance. Ces pratiques représentent évidemment un risque pour le sous-traitant puisque le chèque peut ne pas être honoré par l'institution financière. Ce qui montre à nouveau l'imprudence de signer une quittance dans de telles conditions. Le conférencier a toutefois mentionné une solution de compromis acceptable pouvant éviter ces situations perdantes pour le sous-traitant : la quittance conditionnelle.

Responsabilité du maître d'œuvre?

Le conférencier est revenu ensuite sur cette disposition incluse dans les documents d'appel d'offres qui exige que l'entrepreneur général présente des quittances de ses sous-traitants avant de recevoir son paiement. À savoir si, dans certaines conditions, cette exigence ne permet pas de poursuivre directement le maître d'œuvre.

Me Marcoux a évoqué un jugement de la Cour supérieure concernant le paiement à l'entrepreneur général par le maître d'œuvre sans que ce dernier ait obtenu les quittances comme l'exige l'appel d'offres. Ayant obtenu un contrat d'une école secondaire, un entrepreneur général avait sous-traité son exécution. Cet entrepreneur avait fourni un cautionnement limité à la moitié de la valeur des travaux ou des matériaux. Les travaux terminés, l'entrepreneur connaît des difficultés. N'ayant pas été payé, le sous-traitant fait les dénonciations en conformité avec le cautionnement. Apprenant de la Commission scolaire que l'entrepreneur général avait été payé intégralement, il s'est adressé à la caution qui a accepté de payer la moitié des travaux. Pour l'autre moitié, le sous-traitant s'est adressé à la Commission scolaire au motif que les documents d'appel d'offres prévoyaient que celle-ci ne pouvait payer l'entrepreneur général que s'il produisait des quittances de ses sous-traitants. Le sous-traitant a gagné son recours pour négligence contre la Commission scolaire puisqu'elle n'avait pas exigé de quittance de l'entrepreneur général. Selon le conférencier : « Le jugement permet de penser que lorsque les documents d'appel d'offres prévoient que l'entrepreneur général ne sera payé qu'après avoir remis les quittances de ses sous-traitants et que le maître de l'ouvrage néglige d'exiger les quittances avant d'effectuer le paiement à l'entrepreneur général, il sera possible d'exiger le paiement du maître de l'ouvrage. » Dans un jugement rendu quelques mois plus tard, la Cour du Québec a conclu que, dans certaines circonstances, les clauses qui exigent que l'entrepreneur général obtienne des quittances de ses sous-traitants peuvent être considérées comme une « stipulation pour autrui ». Elles constituent donc un engagement implicite à protéger les sous-traitants.

FOURNAISES ÉLECTRIQUES

FABRIQUÉES AU QUÉBEC

PARLEZ-EN À VOS CLIENTS !

Pour la fiabilité, la facilité d'installation et une performance accrue.

Informez-vous auprès de votre fournisseur sur les avantages de la fournaise STELPRO.

*Programme Chauffez Vert : informez-vous sur efficaciteenergetique.mrn.gouv.qc.ca
**Crédit ÉcoRénov : informez-vous auprès de Revenu Québec

1041, rue Parent | Saint-Bruno-de-Montarville (QC) | Canada | J3V 6L7
T : 450-441-0145 | F : 450-441-9145 | stelpro.com/cvac

STELPRO
confort 360

LE NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA CETAF : JOËL GRENIER

NOUVELLES DE LA CETAF

Par Gaëtan Tremblay

Impatient de pouvoir mettre son expérience et son leadership au service de la Corporation et de ses membres à titre de président, Joël Grenier esquisse ici les visées de sa première année de mandat.

Que nous réserve l'année 2014?

« Pour le moins, le travail ne manquera pas », souligne-t-il. « Après une année très chargée — le salon MCEE, le déménagement de nos bureaux, les nouveaux événements qui ont été présentés, etc. —, il reste beaucoup de tâches à mener à terme. D'ailleurs je tiens à le préciser : nos actions seront en continuité avec celles de mon prédécesseur Sylvain Bourret. Le nouveau Conseil d'administration s'est déjà réuni et une réunion d'orientation est prévue pour le 16 janvier 2014. »

Joël Grenier

Quel aspect de la mission de la Corporation allez-vous prioriser?

« Ma grande priorité sera la formation », poursuit Joël Grenier. « Elle est essentielle à notre industrie. L'évolution technologique et une clientèle informée et exigeante nous demandent de faire l'effort constant pour demeurer à la pointe de connaissances. La formation a toujours été importante à la CETAF et nous proposerons une palette de formations de qualité qui couvrent tous nos besoins en connaissances. Nous allons préparer un plan sur plusieurs années pour nous aider à garder le cap. Déjà la parution du Guide des bonnes pratiques en ventilation mécanique nous demande de mettre en place des formations de plusieurs jours pour aider nos entrepreneurs à assimiler ses principes. Cet ouvrage a coûté beaucoup d'efforts à la CETAF et nous devons nous assurer d'en maximiser les retombées. Il nous faudra aussi combler les futurs besoins en formation continue qui découlent des exigences réglementaires. Les entrepreneurs qui déjà doivent détenir les licences appropriées à leurs activités devront maintenir leurs compétences à niveau par le biais de la formation continue. Ce qui permettra de faire le ménage parmi les entrepreneurs qui possèdent des licences qu'ils n'utilisent pas. La formation de nos membres est une de nos responsabilités majeures. Et parce que nous les connaissons, nous sommes les mieux placés pour la leur fournir. »

« J'insisterai également, comme l'a fait mon prédécesseur, sur l'importance de la participation de nos membres d'abord à nos événements et à nos activités (tournois de golf, dîners-conférences, etc.) mais également à nos comités. Les membres qui donnent bénévolement leur temps et leur talent s'enrichissent de cette expérience unique. Des pas ont été faits. Les membres des régions sont plus présents qu'auparavant. Mais il faut accentuer cette participation bénévole. À la CETAF, le travail se fait en équipe, ce qui fait de nous une organisation forte et pertinente.

Quels seront les grands dossiers en 2014?

« Nous aurons à gérer plusieurs dossiers importants. Il faudra mener à bon port le dossier de modifications au règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction qui simplifiera le régime réglementaire et améliorera la coordination entre les expertises et les licences nécessaires à la réalisation des travaux. Ici, je dois souligner l'excellent travail effectué par Sylvain Bourret qui a piloté ce dossier. La CETAF poursuivra ses représentations pour le maintien d'une libre concurrence dans le processus de remplacement de vieux systèmes de réfrigération des arénas et centres de curling. Nous continuerons à faire valoir les autres options qui constituent des solutions tout aussi valables technologiquement et acceptables socialement et financièrement. Nous portons également notre attention au dossier des conduits de PVC dans la dalle, une pratique interdite par la RBQ en raison de son potentiel d'inflammabilité. Une rencontre aura lieu le 14 janvier avec au moins un fabricant pour démontrer que ces conduits ne comportent pas de risques et qu'ils présentent des avantages (coûts et élimination de la corrosion).

« Au cours de la prochaine année, nous chercherons à mettre en place d'autres partenariats pour procurer à nos membres des avantages financiers. Nous étudions une option en assurance qui pourrait mieux refléter les besoins de nos membres. L'accroissement de notre membership est au nombre de nos objectifs. L'an dernier, nous avons enregistré une belle augmentation de 7 %. Nous allons continuer sur cette voie en utilisant la visibilité obtenue par nos prises de position et par l'organisation d'activités de qualité qui manifestent notre dynamisme et nos compétences. »

« MA GRANDE PRIORITÉ SERA LA FORMATION, ELLE EST ESSENTIELLE À NOTRE INDUSTRIE. »

« L'année 2014 est spéciale puisqu'elle marquera le 50e anniversaire de la corporation et le 20e de la fusion qui a donné naissance à la CETAF. Ces deux événements seront soulignés tout au long de l'année. Un comité sera formé pour permettre à ceux qui connaissent les événements de contribuer. »

Et pour conclure ?

« Je demeurerai à l'écoute des membres. C'est indispensable pour conserver notre pertinence et être en mesure de poser des actions qui reflètent les préoccupations et les valeurs de nos membres. J'entends utiliser mon leadership pour entreprendre des actions rassembleuses et susceptibles de faire rayonner notre Corporation dans la société. »

RIGHT NOW

Découvrez de nouvelles façons d'augmenter la productivité de votre entreprise

Les nouvelles unités de condensation scroll FFAP vous donne la flexibilité d'utiliser les réfrigérants R-22, R-407C, R404A, R-507 et R-134A.

Le contrôleur électronique d'Emerson (EUC) inclus avec le FFAP vous permet de configurer facilement et rapidement le contrôle basse pression, d'améliorer la précision du point de consigne, et il vous donne une capacité de diagnostic.

Laissez Emerson vous aider à augmenter la productivité de votre entreprise RIGHT NOW. Pour info contactez Claude Deslandes, Directeur Régional des ventes, 450 672 6440 ou par email claude.deslandes@emerson.com

Les unités FFAP sont disponibles chez votre Grossiste Copeland Autorisé

Unité Scroll FFAP pour Multi-Réfrigerant avec EUC

Copeland® brand products

EMERSON™ Climate Technologies

Le logo Emerson est une marque de commerce et de service d'Emerson Electric Co. © 2012 Emerson Electric Co.

EMERSON. CONSIDER IT SOLVED.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2013-2014

De gauche à droite : Jeff Clarke (Enviroair Industries inc.), Pierre Martin (Pro Kontrol), Michel Chagnon (Réfrigération Actair inc.), Yannick Lelièvre (M. A. Baulne inc.), Sylvain Peterkin (Trane Canada), Dominic Desrosiers (Groupe Master S.E.C.), Sylvain Bourret (Air Technologies Plus inc.), Benoit Montpetit (Thermo-Stat inc.), André Brassard (MECA Contrôle), Guillaume Le Prohon (LeProhon inc.), François Bouchard (Saisons-Air inc.), Nadine Constantineau (Mistral Ventilation inc.), Simon L'Archevêque (H.V.A.C. inc.), Martin Bertrand (Ventilation Jean Roy inc.), Maxime Labrie (B.B.P. Énergies ltée), Gilles Archambault (Loue-Froid inc.), Jean Déziel (Aircon), Claude de Carufel (Réfrigération Supérieure inc.) Joël Grenier (MC Ventilation).
N'étaient pas présents lors de la prise de photo : Kathleen Neault (Réfri-Ozone inc.) et Claude Rivard (Réfrigération R & S inc.)

LES THERMOPOMPES HAUTE EFFICACITÉ LES PLUS AVANCÉES SUR LE MARCHÉ SONT CHEZ DESCAIR

Dernièrement, Descair lançait officiellement la nouvelle série de thermopompes XE Panasonic; EXTERIOS. Ces thermopompes 9 000 et 12 000 BTU à haute efficacité sont les meilleures dans leur catégorie. Eric Julien, chef de produits en climatisation et chauffage chez Descair, précise que la thermopompe 9 000 BTU obtient le COP et le SEER les plus élevés. Il ajoute qu'elle atteint le plus haut niveau de HSPF (12.5) sur le marché en plus de la plus basse consommation d'énergie à -8.3°C.

Par ailleurs, la série XE, EXTERIOS, est *la seule à offrir un confort et une économie d'énergie avec son système de gestion de présence humaine Econavi.*

En 2013, Panasonic a été classée comme l'**une des 10 marques ayant la meilleure réputation au Canada**. Cette mention s'ajoute à celle des **50 entreprises canadiennes championnes de la responsabilité sociale**. Les produits de climatisation, ventilation et chauffage Panasonic sont distribués au Québec exclusivement par Descair. L'entreprise est un distributeur en CVCR qui existe depuis 1971 sous différentes bannières maintenant regroupées sous le même nom. Descair comprend 5 succursales et 2 comptoirs de services. Pour l'équipe Descair, l'intégrité, l'engagement, le respect, la rigueur et la qualité du service sont ses valeurs. Ces valeurs se reflètent dans leur slogan; la satisfaction de nos partenaires, C'EST NOTRE AFFAIRE.

La série XE, EXTERIOS, avec système de détection de présence

RECHERCHE DANS LA ZONE

ECONAVI détecte les mouvements humains et réduit le gaspillage lié au refroidissement d'une zone non occupée.

DÉTECTION D'ACTIVITÉ

ECONAVI détecte les changements de niveaux d'activité et réduit le gaspillage lié à un refroidissement utilisant une puissance inutile.

DÉTECTION D'ABSENCE

ECONAVI détecte l'absence humaine dans la pièce et réduit le gaspillage lié au refroidissement d'une pièce.

VERS PLUS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AU QUÉBEC

NOUVELLES DE L'INDUSTRIE *Par Gaëtan Tremblay*

Le ministère des Ressources naturelles du Québec a procédé au cours de l'automne à plusieurs annonces importantes en matière d'efficacité énergétique. Ainsi, le gouvernement investira 465 millions de dollars répartis en quatre programmes dont l'objectif est d'améliorer la performance en efficacité énergétique du Québec.

Novoclimat 2.0 – *volet Maison*

En septembre, le ministère des Ressources naturelles du Québec lançait le programme Novoclimat 2.0 – *volet Maison* qui permet de faire réaliser aux propriétaires de maison des économies de 20 % sur les coûts d'énergie. Les propriétaires reçoivent une aide financière de 1 000 $. Pour être certifiées Novoclimat 2.0, ces maisons doivent avoir été construites par des entrepreneurs certifiés par le Bureau de normalisation du Québec. Ces entrepreneurs, spécialement formés et appuyés techniquement par le programme, reçoivent 1 000 $ par maison homologuée Novoclimat 2.0. Rappelons que plus de 45 millions de dollars d'aide financière ont été attribués en 14 ans.

Novoclimat 2.0 *volet Petit bâtiment multilogement et volet Grand bâtiment multilogement*

Au début de novembre, le gouvernement annonçait un investissement de 27 millions de dollars pour l'élargissement du programme Novoclimat 2.0 au *volet Petit bâtiment multilogement* et pour une bonification du *volet Grand bâtiment multilogement*.

L'élargissement du programme Novoclimat 2.0 au *volet Petit bâtiment multilogement* permettra de faire homologuer les habitations de trois étages ou moins réalisés par des entrepreneurs certifiés par le BNQ. L'objectif est de procurer des économies de 20 % de mieux que les bâtiments construits selon les nouvelles exigences du Code la construction du Québec. L'aide financière maximale accordée est de 3 400 $. Le programme triennal dispose d'un investissement total de 15 millions de dollars. Les bonifications apportées au *volet Grand bâtiment mutilogement* permettront aux promoteurs d'habitation multilogement d'au moins quatre étages jusqu'à 10 étages de profiter des avantages (évaluation, soutien technique) du programme Novoclimat 2.0. L'aide financière maximale est de 2 925 $ et l'investissement total est de 12 millions de dollars répartis sur trois ans.

Chauffez vert

Le gouvernement a également lancé le programme Chauffez vert qui accorde une aide financière aux propriétaires qui remplacent un système de chauffage (chauffage et chauffe-eau) résidentiel au mazout ou au propane par des appareils à l'électricité ou utilisant d'autres énergies renouvelables. Le programme vise une réduction de plus de 300 000 tonnes de CO_2 et il accorde une aide financière pouvant atteindre 1 525 $ dans près de 60 000 foyers. Le remplacement d'un système au mazout par un nouveau entièrement électrique réduira en moyenne la facture annuelle de 1 250 $. Le propriétaire récupérera son investissement en 2,5 années. Le programme pose trois conditions. Que les travaux visent le système principal de chauffage de la maison, que l'ensemble du système remplacé soit démantelé (appareil et réservoir à combustible fossile) et que les travaux incluent de nouveaux équipements utilisant exclusivement l'électricité ou une autre source d'énergie renouvelable avec appoint électrique. Sont exclues du programme les habitations hors réseau, celles qui sont reliées à un réseau autonome de production d'énergie électrique ou celles qui utilisent un système de chauffage biénergie. En surplus des avantages économiques du programme Chauffez vert, le propriétaire qui fait effectuer les travaux par un entrepreneur certifié pourra profiter aussi du crédit d'impôt ÉcoRénov de 20 % (voir page 12).

Le ministère des Ressources naturelles a également mis en place les programmes ÉcoPerformance et Technoclimat pour aider les entreprises à réduire leurs coûts d'exploitation et leurs émissions de GES en recourant aux énergies de sources renouvelables. Les deux programmes disposent d'un budget de 400 millions de dollars pour encourager les initiatives en transport et dans les secteurs industriel, commercial et institutionnel.

Le programme ÉcoPerformace finance des projets ou des mesures qui visent à réduire la consommation énergétique et les émissions de GES. Disposant d'un budget 344 millions, il pourrait créer 9 600 emplois de qualité. L'objectif est de réduire les émissions de GES de 1 475 000 tonnes d'équivalents de CO_2. Le programme possède trois volets : Analyse, Gestion de l'énergie et Implantation.

Enfin, le programme Technoclimat aide financièrement les entreprises à développer des technologies ou des procédés innovateurs en efficacité énergétique, en transport et énergies émergentes. Le budget est de 55 millions de dollars et il pourrait créer 1 500 emplois. L'aide financière est offerte pour les étapes de la démonstration, du mesurage, de la précommercialisation et la diffusion de technologies nouvelles, et à la R-D effectuée dans des centres de recherches reconnues. Le montant maximal accordé à un projet est de trois millions de dollars (cinq millions de dollars dans le secteur de l'électrification des transports).

ERRATUM

L'article concernant le partenariat signé avec Discount paru en octobre contenait une erreur. Le numéro sans frais n'est pas le 1 885 321-0069, mais bien le **1 855 321-0069.** Nous nous en excusons auprès de nos lecteurs.

LA PARTIE D'HUÎTRE DE LA SUCCURSALE QUÉBÉCOISE D'ENERTRAK

Le 14 novembre dernier, la succursale Enertrak de Québec tenait sa traditionnelle partie d'huîtres. Quelque 135 personnes ont répondu à l'invitation. Les invités, principalement des ingénieurs, des entrepreneurs et des propriétaires, ont pu examiner de nouveaux équipements en démonstration, dont le refroidisseur Smardt Chiller fabriqué par Turbocor. Ce compresseur centrifuge sans huile se caractérise par ses paliers magnétiques qui éliminent les fictions ce qui le rend particulièrement efficace et économique à charge partielle. Par ailleurs, on a appris au cours de la soirée que le fabricant en climatisation de précision Canatal, distribué par Enertrak, portera désormais le nom ClimateWorx International. La soirée, où tous les invités se sont bien amusés, a été agrémentée par le tirage de nombreux prix de présence.

À L'AGENDA

Congés de la construction et événements à retenir

Vacances d'hiver de la construction
Du 22 décembre 2013 au 4 janvier 2014

AHR EXPO de New York
Du 21 au 23 janvier 2014

Conférence la CETAF
Mylène Paquette, première Nord-Américaine à franchir l'Atlantique à la rame.
12 février 2014

Contrôleur d'économiseur Honeywell JADE

- Remplacement du W7459 qui n'est plus disponible
- Contrôle par la température ou l'enthalpie.
- Écran ACL fournissant toutes les informations
- Informations détaillées éliminant les « à peu près »
- Auto-vérification du système
- Les erreurs de systèmes auto-détectables en temps réels font des diagnostics un jeu d'enfant
- Câblage simplifié

Les professionnels de la régulation

1-800-667-8866
www.scimtl.ca

scl

CCTAF
Corporation des entreprises de traitement de l'air et du froid

Information :
514 735-1131
1 866 402-3823

BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES

CATÉGORIE ENTREPRENEURS :

VENTILATION D. LACOSTE 2011 (9251-4959 QC INC.) – LONGUEUIL
NOVACLIM (9180-0441 QC INC.) – QUÉBEC
BLIZZAIR VENTILATION INC. – LAVAL
VENTILATION JEAN ROY (1999) INC. – JOLIETTE

CATÉGORIE FOURNISSEURS :

AIRIA BRANDS INC. – LONDON (ON)
GREE CANADA INC. – ST-MATHIEU-DE-BELOEIL

LA CETAF EST LA SEULE ASSOCIATION REPRÉSENTATIVE EN CLIMATISATION, RÉFRIGÉRATION, VENTILATION ET AUTOMATISATION DU BÂTIMENT.

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AU QUOTIDIEN : LES MEMBRES DE LA CETAF CONTRIBUENT AU CONFORT ET À LA SANTÉ DE TOUS!

REFAC ✦ WOLSELEY

Groupe CVAC/R

La force d'une solide équipe technique

Notre équipe multidisciplinaire s'engage à mettre toute son expertise et ses connaissances **à votre service !**

Consultez **nos spécialistes** dès aujourd'hui pour vos besoins de soumissions et soutien technique.

Nos spécialistes soumissions et soutien technique domaine commercial

CHAUFFAGE, CLIMATISATION et VENTILATION

Dino Quinto, Directeur Produits 450-628-6053, poste 158 | 1-800-814-6995 • dino.quinto@wolseleyinc.ca

Région Grand Montréal* : **Stéphane Landry** 450-628-6053, poste 133 | 1-800-814-6995 • stephane.landry@wolseleyinc.ca

Jean-Philippe Tremblay 450-628-6053, poste 431 | 1-800-814-6995 • jean-philippe.tremblay@wolseleyinc.ca

Luc Durocher 450-628-6053, poste 131 | 1-800-814-6995 • luc.durocher@wolseleyinc.ca

Région Est du Québec* : **Pascal Lirette** 418-687-3036 | 1-855-687-3036 • pascal.lirette@wolseleyinc.ca

Yves Gauvin 418-687-3036 | 1-855-687-3036 • yves.gauvin@wolseleyinc.ca

RÉFRIGÉRATION

Nouveau membre au sein de l'équipe !

Steve Ménard, Directeur Produits 450-628-6053, poste 440 | 1-800-814-6995 • steve.menard@wolseleyinc.ca

Région Grand Montréal* : **Martin Marin** 450-628-6053, 137 | 1-800-814-6995 • martin.marin@wolseleyinc.ca

Stéphane Cuillerier 450-628-6053, 138 | 1-800-814-6995 • stephane.cuillerier@wolseleyinc.ca

Région Est du Québec* : **Éric Gagnon** 418-687-3036 | 1-855-687-3036 • eric.gagnon@wolseleyinc.ca

Pascal Lirette 418-687-3036 | 1-855-687-3036 • pascal.lirette@wolseleyinc.ca

Nos spécialistes soutien technique domaine résidentiel

CHAUFFAGE, CLIMATISATION et VENTILATION

Région Grand Montréal* : **André Ménard** 450-628-6053, poste 132 | 1-800-814-6995 • andre.menard@wolseleyinc.ca

Luc Durocher 450-628-6053, poste 131 | 1-800-814-6995 • luc.durocher@wolseleyinc.ca

Région Est du Québec* : **Pascal Lirette** 418-687-3036 | 1-855-687-3036 • pascal.lirette@wolseleyinc.ca

Contactez-nous pour connaître les prochaines dates des formations techniques offertes à nos 2 nouveaux centres de formation, à Laval et Québec !

* Nos succursales de la Région Grand Montréal :
Anjou • Laval • Longueuil • Montréal (Sud Ouest) Montréal (Ville St-Laurent) • Sherbrooke • Val-d'Or

* Nos succursales de la Région Est du Québec :
Chicoutimi • Québec • Trois-Rivières

WOLSELEY EXPRESS.COM

accessible en tout temps !

CONGELER !

REFPLUS®

Manufacturier québécois de
Réfrigération, Chauffage et Climatisation

- *Commercial et industriel*
- *Plus de 30 ans d'expérience en conception de produits*
- *Fabrication sur mesure pour répondre à vos besoins*
- *Refroidisseur de liquide pour procédé industriel*
- *Serpentins de climatisation et de chauffage*

USA & CANADA 1 888 816-2665
2777 Grande Allée, St-Hubert (Québec) Canada J4T 2R4
Tel. : 450 641-2665 Fax. : 450 641-4554 www.refplus.com